

**MARSEILLE - Boulevard Urbain Sud**

**Bretelle de sortie**

**Annexe 7**  
**NOTE D'APPRECIATION DES**  
**IMPACTS DE LA BRETELLE**  
**DE SORTIE**



## IDENTIFICATION

---



## GESTION DE LA QUALITE

---

Version	Date	Intitulé	Rédaction	Lecture	Validation
1	07/2018	Note d'analyse	JBA	DCL	RCT
2	03/2019	Précisions	JBA	DCL	RCT
3	05/2019	Cartouche	DRE	DCL	RCT



## SOMMAIRE

---

<b>1</b>	<b>PREAMBULE</b>	<b>5</b>
<b>2</b>	<b>LOCALISATION DU SITE</b>	<b>7</b>
<b>3</b>	<b>CARACTERISTIQUES GEOMETRIQUES DE LA BRETELLE</b>	<b>8</b>
<b>4</b>	<b>ANALYSE PRELIMINAIRE DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL</b>	<b>9</b>
<b>4.1</b>	<b>INCIDENCES DE LA NOUVELLE BRETELLE SUR LES EAUX SOUTERRAINES ET SUPERFICIELLES</b>	<b>9</b>
4.1.1	Effets sur les eaux pluviales	9
4.1.2	Effets sur la nappe souterraine	9
<b>4.2</b>	<b>INCIDENCE SUR LE MILIEU NATUREL</b>	<b>10</b>
<b>4.3</b>	<b>MOBILITE ET TRAFIC</b>	<b>10</b>
<b>4.4</b>	<b>AMBIANCE SONORE</b>	<b>10</b>
<b>4.5</b>	<b>QUALITE DE L'AIR</b>	<b>11</b>
<b>4.6</b>	<b>FONCIER</b>	<b>11</b>



# 1 PREAMBULE

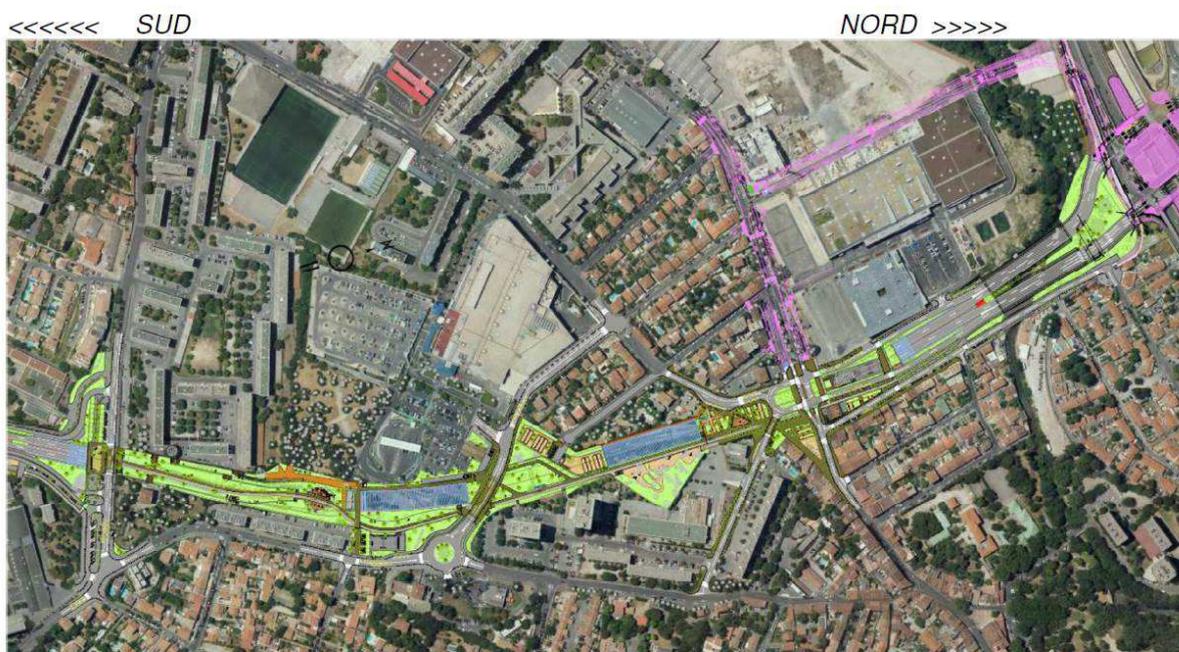
---

Le Boulevard Urbain Sud (B.U.S.) est un axe de transport structurant de 8,5 km, prolongé par la rocade L2, qui a pour objectif de contourner le centre-ville de Marseille, et de faciliter la desserte des quartiers sud de l'agglomération, pour une meilleure régulation du trafic routier.

Il reliera, au terme de sa construction, l'échangeur Florian (L2 / A50) au quartier de La Pointe Rouge. La Rocade L2 sera achevée dans sa totalité en 2018.

Le premier tronçon, situé depuis l'échangeur Florian au Nord jusqu'à la rue Verdillon au Sud, en milieu urbain dense, nécessite ainsi la construction d'ouvrages d'art et de génie civil complexes. Ainsi, sur 1,150 km au Sud depuis l'échangeur Florian, se succéderont :

- Deux ouvrages d'art pour le franchissement de l'Huveaune d'une longueur de 100 m chacun ;
- Trois tranchées couvertes et trémies ouvertes sur une longueur cumulée de 1 km.



*Vue en plan générale du tronçon de Verdillon à la L2*

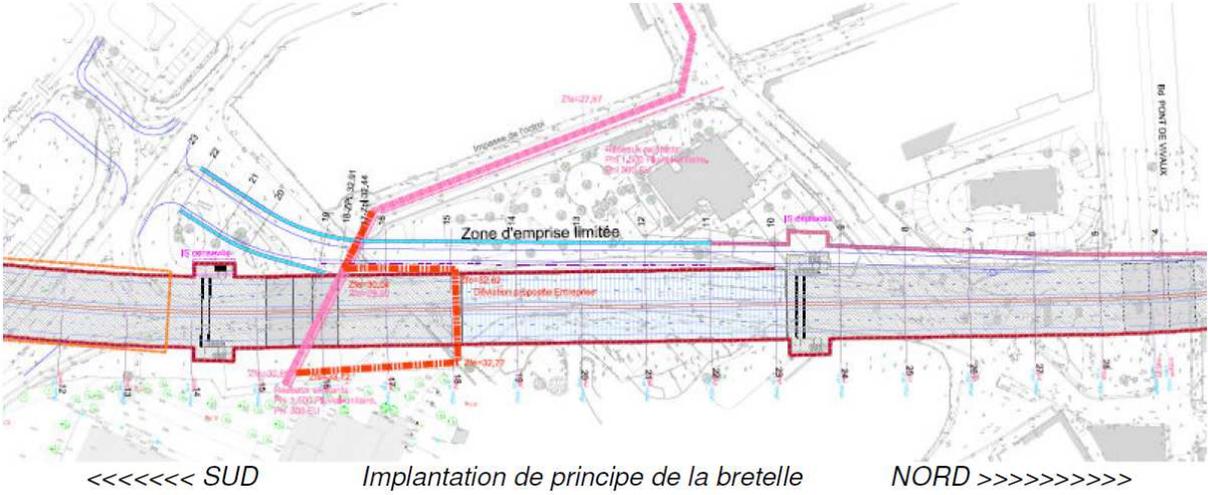
Un important centre commercial est situé en bordure du périmètre du Bd Romain Rolland, du Bd Achille Marcel et de la rue Pierre Doize. Il comporte des parkings pour la clientèle qui se déplace principalement en véhicules particuliers.

L'accès aux parkings du centre commercial depuis la tranchée couverte du B.U.S. n'était pas prévu dans le projet du Boulevard Urbain Sud.

Suite à l'enquête publique et aux conclusions du Commissaire Enquêteur, la Métropole Aix Marseille Provence et AUCHAN ont étudié la création d'une bretelle supplémentaire permettant, à terme de faciliter l'accès au centre commercial aux usagers provenant du Nord, de la tranchée couverte vers le



Boulevard Achille Marcel, mais aussi de tranquilliser la circulation en surface et donc d'améliorer le cadre de vie des riverains dans les quartiers Saint-Loup et Pont-de-Vivoux actuellement traversés pour accéder au centre commercial.



## 2 LOCALISATION DU SITE

Le Boulevard Urbain Sud se situe sur la commune de Marseille dans le département des Bouches-du-Rhône, en traversée des 8ème, 9ème et 10ème arrondissements.

Le projet s'étend, entre le quartier de la Pointe Rouge (traverse Parangon) jusqu'à l'échangeur Florian au niveau de l'autoroute A50.

### Situation du centre commercial AUCHAN Saint-Loup et de la tranchée couverte du BUS



Aire d'étude (source AVP INGEROP Conseil & Ingénierie)



## 4 ANALYSE PRELIMINAIRE DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

---

### 4.1 INCIDENCES DE LA NOUVELLE BRETELLE SUR LES EAUX SOUTERRAINES ET SUPERFICIELLES

La gestion des eaux pluviales de cette nouvelle bretelle a fait l'objet d'une analyse spécifique permettant de démontrer que les apports de la nouvelle bretelle ne modifieront pas les conditions de rejet vers l'Huveaune au regard de la rubrique 2.1.5.0 visée en déclaration. **L'aménagement de cette nouvelle bretelle entre le centre commercial AUCHAN et la tranchée couverte du Boulevard Urbain Sud ne constitue pas une modification substantielle telle que définie par l'article R.181-46 du code de l'environnement.**

De ce fait, un Porté à Connaissance des modifications induites par l'aménagement de la nouvelle bretelle d'accès au Centre Commercial AUCHAN depuis la tranchée couverte du Boulevard Urbain Sud, explicitant l'absence d'incidence sur les conditions de rejet vers le milieu naturel l'Huveaune, a été réalisé et soumis aux autorités compétentes.

#### 4.1.1 EFFETS SUR LES EAUX PLUVIALES

Les eaux pluviales de la bretelle seront collectées par une buse de diamètre Ø400 mm, et raccordées sur la conduite principale de la tranchée couverte du BUS en direction de la station de pompage implantée sous l'issue de secours.

Elles seront ainsi traitées par le bassin de rétention BR4 réalisé dans le cadre de l'opération du BUS avant rejet vers l'Huveaune.

Les caractéristiques de la station de pompage de la tranchée couverte du BUS ne seront pas modifiées par l'apport de la nouvelle bretelle, donc le débit renvoyé vers le bassin de rétention BR4 sera identique à celui prévu dans le cadre du Boulevard Urbain Sud seul.

#### 4.1.2 EFFETS SUR LA NAPPE SOUTERRAINE

Comme la tranchée couverte du Boulevard Urbain Sud, le radier de la bretelle d'accès sera réalisé à une côte proche du toit de la nappe et ne devrait pas la recouper.

En phase travaux, le mode opératoire incluant la pose de parois moulées ancrées dans les marnes du Stampien, et la création de colonnes de jet grouting jointives, est susceptible de nécessiter des pompes temporaires pour assécher la fouille. L'importance des pompes dus à la nouvelle bretelle sera beaucoup plus réduite que ceux du BUS car la zone d'interception de la bretelle sur la nappe sera nettement plus faible, et car les ouvrages de transparence hydraulique du BUS auront déjà été créés. Le rejet ponctuel des éventuelles eaux d'exhaure se fera dans le réseau pluvial communal.



En phase définitive, l'implantation de la bretelle d'accès se fera à l'aval de la tranchée couverte du BUS, donc dans l'ombre hydraulique de l'ouvrage principal. Il n'y aura donc pas d'effet barrage spécifique pour la bretelle d'accès au centre commercial.

Par contre, les ouvrages de transparence hydraulique prévus dans le cadre du BUS sous la tranchée couverte devront être prolongés sur la largeur de la nouvelle bretelle pour éviter l'effet barrage sur les écoulements souterrains.

L'analyse des incidences du projet de bretelle d'accès au centre commercial montre que grâce aux dispositions constructives intégrées dès le stade AVP à la définition de l'ouvrage et mutualisées avec les organes hydrauliques en cours de réalisation pour la tranchée couverte du Boulevard Urbain Sud, il n'y aura pas d'incidence résiduelle.

Aucune mesure de réduction et de compensation supplémentaire n'est à prévoir pour la création de la nouvelle bretelle.

## 4.2 INCIDENCE SUR LE MILIEU NATUREL

Le projet de création de bretelle de sortie n'aura aucun impact sur le milieu naturel. En effet, cette dernière s'insère dans un milieu très artificialisé et sur un secteur qui est actuellement en travaux. Ainsi les enjeux relatifs à la biodiversité sont déjà pris en compte à l'échelle du BUS.

## 4.3 MOBILITE ET TRAFIC

Le projet de création de la bretelle de sortie du BUS ne génère aucun trafic supplémentaire.

**Il aura cependant un effet positif du fait que le flux important de véhicules généré par le Centre Commercial Auchan, et plus globalement le quartier où il est implanté, en surface sera utilement transféré dans la tranchée couverte du BUS.**

Ainsi, le projet est positif et utile pour la fluidité de la circulation du quartier (résidentiel) et la réduction du temps de parcours des usagers.

## 4.4 AMBIANCE SONORE

**En permettant un report de trafic important des boulevards Romain Rolland et Achille Marcel vers la tranchée couverte du BUS pour les clients du Centre Commercial Auchan, le projet de bretelle de sortie permet une réduction significative des nuisances sonores sur ces axes résidentiels.**

Néanmoins, des nuisances sonores ponctuelles au droit de la sortie de cet ouvrage sont susceptibles d'avoir lieu, notamment au droit d'une maison individuelle. Une étude acoustique spécifique est en cours de réalisation, qui permettra de quantifier et de qualifier ces nuisances et d'établir, le cas échéant, des mesures de protection. Il convient de noter que le marché de Maîtrise d'œuvre relatif à la



réalisation de cette bretelle prévoit cette étude acoustique, et la conception de protection acoustique spécifique pour cette zone. Le chiffrage de l'opération prévoit en conséquence ce poste de travaux. En définitif, le projet apparaît donc comme positif du point de vue des nuisances sonores à l'échelle de ce quartier.

#### **4.5 QUALITE DE L'AIR**

La mise en place de la bretelle de sortie du BUS permettra de fluidifier le trafic en surface, éviter les congestions près du centre commercial et réduire le temps de parcours pour les clients. Il apparaît ainsi que le projet devrait permettre une réduction non négligeable des polluants atmosphériques émis par les véhicules et une amélioration du cadre de vie pour les habitants dans ce quartier résidentiel.

**L'effet du projet sur la qualité de l'air est donc positif.**

#### **4.6 FONCIER**

La modification de la bretelle n'a pas d'impact sur le foncier identifié au stade de l'enquête publique du BUS hors de l'espace public.